

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 75**1^{er} février 2001****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|-------------|--|-------------|
| A Trading International Company, S.à r.l., Echternach. | 3563 | Blue Marine Limited S.A., Luxembourg. | 3600 |
| A.L.T., Advanced Logic Technology, S.à r.l., Arsdorf. | 3563 | Business Recovery Center S.A., Luxembourg. | 3599 |
| AECE Consulteam, S.à r.l., Wiltz. | 3555 | Café Lenita, S.à r.l., Schiltzberg. | 3564 |
| AGF España (Luxembourg) S.A., Luxembourg. .. | 3587 | Commercial Intertech S.A., Diekirch. | 3563 |
| Agsoft S.A., Luxembourg. | 3593 | Continental Holdings S.A., Luxembourg. | 3597 |
| Alegas Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg. .. | 3593 | Dumong, S.à r.l., Ettelbruck. | 3566 |
| Alimav International S.A., Luxembourg. | 3595 | Energipark Réiden S.A., Beckerich. | 3562 |
| Alimav International S.A., Luxembourg. | 3595 | European Business Activities S.A., Luxembourg. . | 3568 |
| AM Construction S.A., Esch-sur-Alzette. | 3595 | European Business Activities S.A., Luxembourg. . | 3568 |
| Am Haeffchen, S.à r.l., Luxembourg. | 3596 | Eurosil Holding S.A., Luxembourg. | 3570 |
| Am Haeffchen, S.à r.l., Luxembourg. | 3596 | Eurosil Holding S.A., Luxembourg. | 3570 |
| Am Haeffchen, S.à r.l., Luxembourg. | 3596 | Ferrero International S.A., Luxembourg. | 3568 |
| Ande Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg. | 3595 | Ferrero International S.A., Luxembourg. | 3568 |
| Ande Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg. | 3595 | Ferrero International S.A., Luxembourg. | 3569 |
| Antonie, S.à r.l., Luxembourg. | 3584 | Fidelimmo S.A., Dudelange. | 3570 |
| Antonie, S.à r.l., Luxembourg. | 3584 | Fidelimmo S.A., Dudelange. | 3570 |
| Aqua Planning S.A., Redange/Attert. | 3557 | Financière Ervacace Holding Company S.A., Luxembourg. | 3571 |
| Aratoc International S.A., Luxembourg. | 3597 | Financière Ervacace Holding Company S.A., Luxembourg. | 3571 |
| Aratoc International S.A., Luxembourg. | 3597 | Gestim-Invest, S.à r.l., Roodt/Rédange. | 3555 |
| Ardefinex S.A., Strassen. | 3597 | H.M.H. Lux S.A., Heiderscheidergrund. | 3555 |
| Arendt-Rass-Kran-Services, S.à r.l., Colmar-Berg. . | 3598 | (Jos.) Hertz, S.à r.l., Diekirch. | 3566 |
| Artisal, S.à r.l., Dudelange. | 3598 | Home Center Putz S.A., Schieren. | 3567 |
| Atlantis Software S.A., Luxembourg. | 3598 | Hôtel du Commerce, S.à r.l., Echternach. | 3564 |
| Audrey Ing. S.A., Luxembourg. | 3599 | Industries Réunies de Luxembourg S.A., Luxembourg. | 3581 |
| Auto Sport Shop, S.à r.l., Ettelbruck. | 3567 | Input Foto Design S.A., Grevenmacher. | 3590 |
| Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Senningerberg. | 3593 | Lorang Frères, S.à r.l., Diekirch. | 3566 |
| Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Senningerberg. | 3594 | M.H.D Group S.A., Wiltz. | 3562 |
| Baticoncept-Promotions S.A., Steinsel. | 3554 | M.H.D Group S.A., Wiltz. | 3562 |
| Beauchamps Walton S.A., Luxembourg. | 3594 | M.H.D Group S.A., Wiltz. | 3562 |
| Benilux, S.à r.l., Luxembourg. | 3599 | Maybach S.A., Luxembourg. | 3596 |
| Benilux, S.à r.l., Luxembourg. | 3599 | Maybach S.A., Luxembourg. | 3596 |
| Beryss Holding S.A., Luxembourg. | 3598 | Probatim S.A., Schieren. | 3567 |
| Biocare, S.à r.l., Weiswampach. | 3560 | Promcon-Immo S.A., Ingeldorf. | 3561 |
| Blue Marine Limited S.A., Luxembourg. | 3600 | Promcon-Immo S.A., Ingeldorf. | 3561 |
| | | (J.P.) Rinnen & Fils Clervaux, S.à r.l., Clervaux. . | 3565 |
| | | (J.P.) Rinnen & Fils Clervaux, S.à r.l., Clervaux. . | 3565 |
| | | Seafin S.A., Luxembourg. | 3571 |

| | | | |
|--|------|---|------|
| Seb Lux Advisory Company S.A., Luxembourg . . . | 3569 | Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise, S.à r.l., Luxembourg | 3577 |
| Seb Lux Asia Fund Management Company S.A., Luxembourg | 3572 | Société Expresse Conditionnement S.A., Luxembourg | 3554 |
| Seb Lux Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg | 3572 | Société Générale d'Investissements Immobiliers, Luxembourg | 3577 |
| Seb Lux Capital Growth Advisory Company S.A., Luxembourg | 3573 | Société Luxembourgeoise des Transports Helmingier, S.à r.l., Crauthem | 3566 |
| Seb Lux Capital Selection Advisory Company S.A., Luxembourg | 3573 | Socom Participations S.A., Foetz | 3579 |
| Seb Lux Capital Selection (Sicav) S.A., Luxembourg | 3574 | Socom Participations S.A., Foetz | 3581 |
| Seb Lux Capital Selection (Sicav) S.A., Luxembourg | 3574 | Speck Lux, S.à r.l., Luxembourg | 3581 |
| Seb Lux Equity Fund Management Company S.A., Luxembourg | 3575 | Sprumex S.A., Luxembourg | 3577 |
| Seb Lux (F) Management Company S.A., Luxembourg | 3575 | Studio de la Danse, S.à r.l., Strassen | 3581 |
| Seb Lux (Sicav) S.A., Luxembourg | 3565 | Sun Flower S.A., Luxembourg | 3584 |
| Seb Lux Short Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg | 3576 | Tavy Holding S.A., Luxembourg | 3576 |
| Sefolux, S.à r.l., Luxembourg | 3571 | Tavy Holding S.A., Luxembourg | 3576 |
| Serilux, S.à r.l., Luxembourg | 3574 | TDK Recording Media Europe S.A., Bascharage . . | 3578 |
| Serna International S.A., Esch-sur-Alzette | 3588 | TDK Recording Media Europe S.A., Bascharage . . | 3578 |
| Servitia S.A., Luxembourg | 3574 | Titus Consulting, S.à r.l., Luxembourg | 3584 |
| Shopping Center Concorde S.A., Helfenterbrueck | 3575 | Toiture Moderne, S.à r.l., Colmar-Berg | 3585 |
| SIRTEC, Société Internationale de Recherches Techniques S.A.H., Luxembourg | 3578 | Toitures Bertemes-Kaffman S.A., Bettembourg . . | 3585 |
| SIRTEC, Société Internationale de Recherches Techniques S.A.H., Luxembourg | 3578 | Tomax II, S.à r.l., Helfenterbrück | 3585 |
| Sife-Sky S.A., Luxembourg | 3573 | Topas International S.A., Luxembourg | 3586 |
| Siferr S.A., Luxembourg | 3572 | Travelcar International S.A., Luxembourg | 3586 |
| Silvere Holding S.A., Luxembourg | 3576 | Troff S.A., Luxembourg | 3585 |
| Sitma International S.A., Luxembourg | 3575 | V.P. International Holding S.A., Luxembourg | 3588 |
| Sitma Machinery International S.A., Luxembourg | 3577 | Vantage Investissements S.A., Luxembourg | 3587 |
| | | Vemid Finance S.A., Luxembourg | 3587 |
| | | Vlimmo International S.A., Luxembourg | 3587 |
| | | Wert Bau S.A., Luxembourg | 3586 |
| | | Wickler Finance S.A.H., Diekirch | 3565 |
| | | Wickler Frères Exploitation, S.à r.l., Ingeldorf . . . | 3564 |
| | | Wickler Frères, S.à r.l., Ingeldorf | 3564 |
| | | Willy Putz S.A., Schieren | 3567 |

BATICONCEPT-PROMOTIONS, Société Anonyme.

Siège social: Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 33.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 43, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Signature.

(46802/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

SOCIETE EXPRESSE CONDITIONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 55.650.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 août 2000

Le Conseil d'administration accepte la démission de Mademoiselle Muriel Magnier de son poste d'administrateur-délégué avec effet au 3 août 2000 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

Le Conseil nomme aux fonctions d'administrateur-délégué, CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

L'élection définitive sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46941/019/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

AECE CONSULTEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 5.085.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 27 juin 2000, vol. 171, fol. 43, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juin 2000.

Signature.

(92193/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2000.

GESTIM-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8560 Roodt/Rédange, 1, rue Hill.
R. C. Diekirch B 4.798.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 9 août 2000, vol. 136, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2000.

Signature.

(92194/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2000.

H.M.H. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, Maison 22.

—
STATUTS

L'an deux mille, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu :

1) JEREMY PROPERTIES S.A., avec siège social à Akara Building, 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Nicoline Clabbers-de Deken, managing director, demeurant à Bertrange,

en vertu d'un pouvoir général authentique en date du 8 juillet 1999, dont une copie est restée annexée à un acte de constitution de société reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juillet 1999, numéro 6761 de son répertoire.

2) CARIMYNE LTD, avec siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Nicoline Clabbers-de Deken, managing director, demeurant à Bertrange, en vertu d'un pouvoir général authentique en date du 8 juillet 1999,

dont une copie est restée annexée à un acte de constitution de société reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juillet 1999, numéro 6761 de son répertoire.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux :

Titre I^{er}. - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de H.M.H. LUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Heiderscheidergrund.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet :

- l'élaboration de projets et leur mise en place. Elle peut assumer la gestion de ces projets.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter, directement ou indirectement, la réalisation de l'objet social ou de son extension.

Elle peut réaliser son objet social tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et de toutes les manières et suivant les modalités qui lui apparaîtront les mieux appropriées.

L'énumération ci-dessus est exemplative et non limitative.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- francs) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. - Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. - Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 16.00 heures à Heiderscheidergrund au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2000.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit :

| | |
|---|--------------|
| 1) JEREMY PROPERTIES S.A., prénommée | 1.249 |
| 2) CARIMYNE LTD, prénommée | 1 |
| Total : mille deux cent cinquante actions..... | 1.250 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs (50.000,- francs).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes :

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur :
 - a) Monsieur Henricus, Jan Pouwel Misbeek, directeur, demeurant à L-9659 Heiderscheidergrund, Maison 22.
 - b) Madame Joosje Kerkhoff, épouse Misbeek, sans état, demeurant à L-9659 Heiderscheidergrund, Maison 22.
 - c) Monsieur Joseph, Johannes Van Hijfte, directeur, demeurant à Dreesborch 13, Rosmalen, Pays-Bas.
 - d) Monsieur Willem, Alphonse, Peter de Raadt, directeur, demeurant à Roerdomp 12, St Michielsgestell, Pays-Bas.
 Monsieur Henricus, Jan Pouwel Misbeek, prénomné, est nommé administrateur-délégué.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire :
LUX INNOVATE S.A., avec siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
- 5) Le siège social de la société est fixé à L-9659 Heiderscheidergrund, Maison 22.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : N. Clabbers, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 26 juillet 2000, vol. 419, fol. 39, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expéditon conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 août 2000.

A. Biel.

(92195/203/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2000.

AQUA PLANNING S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-8506 Redange/Attert, rue de Niederpallen.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme PAT HOLDING S.A. avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, ici représentée par deux de ses administrateurs, Madame Ingrid Rob, employée, demeurant à B-6660 Houffalize, 31, place Roi Albert, et Madame Madeleine Meis, administrateur de sociétés, demeurant à L-9647 Doncols, Bohey 9;
 - 2) Monsieur Igor Jovanovic, employé privé demeurant à B-1200 Woluwe St. Lambert, 84, avenue Georges-Henri.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AQUA PLANNING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Redange/Attert.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'achat en gros, la transformation et la vente en gros de foie gras, de crustacés, de charcuterie, d'épicerie fines, de volailles, de magrets, de poissons et de manière générale de tous produits de bouche dans le sens le plus large;
- la réalisation et la vente de toutes salaisons et fumaisons;
- l'expertise d'animaux vivants.

La société aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

La société peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même but; elle pourra exercer toutes opérations se rapportant à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apports, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement, dans les limites de la loi et des autorisations administratives.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (Eur 60.000,-), représenté par six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. Les pouvoirs de signature sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le 3^e samedi du mois de novembre à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- La société PAT HOLDING S.A. prédésignée, quatre cent vingt actions | 420 |
| 2.- Monsieur Igor Jovanovic, préqualifié, cent quatre-vingts actions | 180 |
| Total: six cent actions | 600 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-quinze mille francs (LUF 75.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué approximativement à la somme de deux millions quatre cent vingt mille trois cent quatre-vingt-quatorze francs (LUF 2.420.394,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Patrick Trullemans, administrateur de société, demeurant à B-6983 La-Roche-en-Ardenne, Herlinval 70,
- b) Monsieur Igor Jovanovic, employé, demeurant à B-1200 Woluwe-St.-Lambert, 84, avenue Georges-Henri,
- c) Madame Viviane Leuckx, sans état, demeurant à B-6662 Houffalize, Alhoumont, Tavigny 22.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Stephan Moreaux, réviseur d'entreprises, demeurant à B-6600 Bastogne, 141, rue des Hêtres.

- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006

5) L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à nommer Patrick Trullemans, préqualifié, comme administrateur-délégué.

6) La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué respectivement par la signature conjointe de deux administrateurs.

- 7) Le siège social est fixé à L-8506 Redange/Attert, rue de Niederpallen.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis et ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Patrick Trullemans, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué avec faculté d'engager la société par sa seule signature.

Monsieur Patrick Trullemans est également nommé Président du Conseil d'Administration.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Rob, M. Meis, I. Jovanovic, P. Trullemans, L. Grethen.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 juillet 2000, vol. 399, fol. 75, case 11. – Reçu 24.204 francs.

Le Receveur ff. (signé): Wiltzius.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambourg, le 22 août 2000.

L. Grethen.

(92262/228/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 septembre 2000.

BIOCARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

—
STATUTS

L'an deux mille, le dix-sept août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu :

1. - Monsieur Bernard Delfosse, directeur, demeurant à B-8906 Ieper, 514, Veurnseweg,

2. - Madame Christine Mathieu, esthéticienne, épouse de Monsieur Bernard Delfosse, demeurant à B-8906 Ieper, 514, Veurnseweg,

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux :

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, de manucure, de pédicure, de sauna, de bancs solaires, ainsi que le commerce en gros et en détail, l'importation et l'exportation en général dont explicitement des articles de parfumerie, de toilerie, de produits de beauté, des articles de fantaisie, de bijouterie, de compléments alimentaires, de textiles et de confection, d'un centre de bien-être et de santé, d'un centre de formation et de perfectionnement pour esthéticiennes.

La société a également pour objet l'exploitation d'un commerce d'installations de salons de beauté ainsi que d'appareils pour instituts de beauté.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de BIOCARE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Weiswampach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit :

| | |
|---|-----|
| 1. - Monsieur Bernard Delfosse, prénommé, trois cent soixante-quinze parts sociales | 375 |
| 2. - Madame Christine Delfosse-Mathieu, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales | 125 |

| | |
|---|-----|
| Total : cinq cents parts sociales | 500 |
|---|-----|

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille.

Art. 14. Chaque année, au trent et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 35.000,-).

Les comparants déclarent être époux et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes :

1. - Le nombre des gérants est fixé à deux.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée :

a) Monsieur Bernard Delfosse, prénommé, gérant administratif,

b) Madame Christine Delfosse-Mathieu, prénommée, gérante technique.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

2. - L'adresse de la société sera la suivante : L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé : B. Delfosse, C. Mathieu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 125S, fol. 57, case 12. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

E. Schlessler.

(92202/227/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 août 2000.

PROMCON-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 4.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2000, vol. 538, fol. 90, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2000.

Pour PROMCON-IMMO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(92218/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

PROMCON-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 4.552.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2000

L'assemblée générale extraordinaire de PROMCON-IMMO S.A. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

- Est nommée commissaire aux comptes à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l., 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92217/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

ENERGIPARK REIDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 24, rue d'Arlon.
R. C. Diekirch B 5.539.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Redange (Attert), le 2 août 2000, vol. 143, fol. 98, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 24 août 2000.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(92205/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

M.H.D GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Réunion du conseil d'administration de la M.H.D. Group S.A., dont le siège social est sis à Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte, en date du 1^{er} avril 1999

Le Conseil d'Administration réuni ce jour au complet à 10.00 heures prend les décisions suivantes:

1. Modification de l'adresse du siège social à la date du 1^{er} avril 1999, nouvelle adresse: 71, rue Grande-Duchesse Charlotte, Wiltz.
2. Le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Waha avec effet au 1^{er} janvier 1999 et lui donne décharge de ses fonctions.
3. Le Conseil nomme un nouvel Administrateur en la personne de Monsieur Salvatore Gambonne domicilié à Thyssenlaan 51 Wemmel (Belgique) pour un mandat de 6 ans à dater du 1^{er} avril 1999.
4. Le Conseil prend acte de la démission de la FIDUCIAIRE FUNCK comme commissaire et nomme pour le remplacer Monsieur Collard, 19, quai St Léonard à 4000 Liège (Belgique) avec effet au 1^{er} avril 1999.
5. Le Conseil confirme les mandats en tant qu'administrateur-délégué de Monsieur Mathieu Depireux, nouvelle adresse 180, boulevard Kleyer à 4000 Liège, Belgique et en tant qu'Administrateur Monsieur Jean Louis Delvaux, pour un nouveau mandat de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de mai 2005.
6. les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

Signatures.

Enregistré à Wiltz, le 18 mai 1999, vol. 170, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

(92198/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2000.

M.H.D GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Réunion du conseil d'administration de la M.H.D. Group S.A., dont le siège social est sis à Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte, en date du 12 octobre 1999

Le Conseil d'Administration réuni ce jour au complet à 15.00 heures, prend les décisions suivantes:

1. Le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Gambonne Salvatore domicilié 51, Thyssenlaan à B-Wemmel en tant qu'administrateur;
2. Le Conseil nomme un nouvel Administrateur en la personne de Monsieur Horst Wilhelm Herman domicilié 3, avenue Rogier à B-4000 Liège, né à Saint-Vith le 24 septembre 1960.
3. Le Conseil confirme le mandat en tant qu'administrateur-délégué de Monsieur Mathieu Depireux, 180, boulevard Kleyer à B-4000 Liège pour un nouveau mandat de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée Générale annuelle de mai 2005.

Signature.

Enregistré à Wiltz, le 12 octobre 1999, vol. 170, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92199/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2000.

M.H.D GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1999

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur M. Depireux.

Le Président constate:

- que tous les actionnaires étant présents ou représentés et que les 28 parts sociales constituant l'entière du capital étant représentée à cette Assemblée Générale extraordinaire, il n'y a pas à justifier de l'envoi de convocation;
- en conséquence, la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Révocation
2. Nomination

Délibération

1. Vu l'attitude de Monsieur Horst Hermann vis-à-vis de notre société soeur MULTICOM SCRL, l'Assemblée décide de le révoquer de son poste d'Administrateur.

2. L'Assemblée nomme pour le remplacer, Monsieur Guy Magnée, 7, rue Allard à 4020 Liège (Belgique); son mandat viendra à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire de mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Wiltz, le 14 mars 2000, vol. 171, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92200/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 août 2000.

A TRADING INTERNATIONAL COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6480 Echternach, 7-13, Val des Roses.

R. C. Diekirch B 4.027.

Les bilans au 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2000, vol. 541, fol. 15, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92206/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

A.L.T., ADVANCED LOGIC TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8808 Arsdorf, 18, rue du Lac.

R. C. Diekirch B 2.653.

Il résulte des cessions de parts sociales du 20 juillet 2000 que la répartition des parts sociales est dorénavant la suivante:

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| Monsieur Jean-Luc Deltombe | 574 parts |
| Mademoiselle Annick Henriette | 126 parts |
| Total: | 700 parts |

Arsdorf, le 16 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 11, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92210/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

COMMERCIAL INTERTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9202 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 1.704.

Les comptes annuels au 31 octobre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2000:

- Monsieur Nicolas V. Turnbull, General Manager of COMMERCIAL INTERTECH S.A., Diekirch, Luxembourg, route d'Ettelbruck, L-9202 Diekirch, Luxembourg, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Michael J. Hiemstra, Vice President - Finance and Administration and CFO of PARKER-HANNIFIN CORPORATION, 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, OH 44124-4141, USA

- Monsieur Thomas A. Piraino Jr., Vice President and Secretary of PARKER-HANNIFIN CORPORATION; 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, OH 44124-4141, USA

- Monsieur Venant Krier, ACI Business Unit Managing Director for COMMERCIAL INTERTECH S.A., route d'Ettelbruck, L-9202 Diekirch, Luxembourg

- Monsieur Herbert G. Klintworth, Finance Director of COMMERCIAL INTERTECH S.A., route d'Ettelbruck, L-9202 Diekirch, Luxembourg

- Monsieur Yvan Reuter, Senior Vice President - Managing Director BUILDER DEALER BUSINESS, demeurant au 9, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

- Monsieur Antoine Tonus, administrateur, demeurant au 1, rue des Près, L-8392 Nospelt, Deputy Managing-Director.

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 octobre 2000:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Signature.

(92207/556/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 août 2000.

WICKLER FRERES EXPLOITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 1.832.

Extrait de la décision collective des associés en date du 29 décembre 1999

Les associés de WICKLER FRERES EXPLOITATION, S.à r.l. ont pris ce jour à l'unanimité, la décision suivante:

- Est nommé réviseur d'entreprises à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l., 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92214/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

WICKLER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 414.

Extrait de la décision collective des associés en date du 29 décembre 1999

Les associés de WICKLER FRERES, S.à r.l. ont pris ce jour à l'unanimité, la décision suivante:

- Est nommée réviseur d'entreprises à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l., 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92215/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

CAFE LENITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée .

Siège social: L-6175 Schiltzberg, Maison 5.

R. C. Diekirch B 5.211.

Messieurs,

Par la présente, le soussigné, Gennari Alexandre, donne sa démission en qualité de «gérant technique» de la société «CAFE LENITA, S.à r.l.», avec effet rétroactif en date du 23 avril 2000.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2000, vol. 266, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92223/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

HOTEL DU COMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 16, Place du Marché.

R. C. Diekirch B 668.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2000, vol. 317, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 août 2000.

Signature.

(92231/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

WICKLER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue Vannerus.
R. C. Diekirch B 2.002.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 décembre 1999

L'assemblée générale extraordinaire de WICKLER FINANCE S.A.H. a pris ce jour à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

- Est nommée commissaire aux comptes à partir de l'exercice clôturé au 31 décembre 1999:
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l., 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92216/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

J.P. RINNEN & FILS CLERVAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, rue de Bastogne.
R. C. Diekirch B 659.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 1^{er} mars 2000, vol. 207, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 août 2000.

RINNEN

Signature

(92221/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

J.P. RINNEN & FILS CLERVAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2, rue de Bastogne.
R. C. Diekirch B 659.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 3 novembre 1999, vol. 207, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 août 2000.

RINNEN

Signature

(92222/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 août 2000.

SEB LUX (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 35.166.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 février 2000 que

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;

- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;

- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, avec effet au 25 avril 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46720/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

LORANG FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.

R. C. Diekirch B 599.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(92227/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

JOS. HERTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.

R. C. Diekirch B 1.848.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(92228/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

DUMONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 5.446.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(92229/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, route de Hellange.

R. C. Luxembourg B 8.314.

Constituée suivant acte sous seing privé du 27 février 1969, publié au Mémorial C n° 95 du 17 juin 1969, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n° 31 du 13 février 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 janvier 1988, acte publié au Mémorial C n° 101 du 16 avril 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 124 du 13 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 470 du 20 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 août 1997, acte publié au Mémorial C n° 654 du 24 novembre 1997.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES TRANSPORTS HELMINGER, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(46745/537/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

AUTO SPORT SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 2.628.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(92230/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

WILLY PUTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 2.173.

Le soussigné:

Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme WILLY PUTZ S.A. avec siège social à Schieren, rue de la Gare,

en vertu des pouvoirs résultant de l'article 6, dernier alinéa, des statuts de la société,

déclare par la présente désigner comme directeur,

Monsieur Michel Sutter, employé privé, demeurant à Consdorf.

Schieren, le 22 août 2000.

Signature.

Enregistré à Mersch, le 22 août 2000, vol. 126, fol. 12, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92232/568/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

PROBATIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122, Schierenrue de la Gare.
R. C. Diekirch B 985.

Le soussigné:

Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme PROBATIM S.A. avec siège social à Schieren, rue de la Gare,

en vertu des pouvoirs résultant de l'article 6, dernier alinéa, des statuts de la société,

déclare par la présente désigner comme directeur,

Monsieur Henri Wurth, employé privé, demeurant à Lintgen.

Schieren, le 22 août 2000.

Signature.

Enregistré à Mersch, le 22 août 2000, vol. 126, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92233/568/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

HOME CENTER PUTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 847.

Le soussigné:

Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Mersch, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme HOME CENTER PUTZ S.A. avec siège social à Schieren, rue de la Gare,

en vertu des pouvoirs résultant de l'article 6, dernier alinéa, des statuts de la société,

déclare par la présente désigner comme directeur,

Monsieur Henri Wurth, employé privé, demeurant à Lintgen.

Schieren, le 22 août 2000.

Signature.

Enregistré à Mersch, le 22 août 2000, vol. 126, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(92234/568/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 août 2000.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.336.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(46586/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.336.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(46587/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.184.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 26 juillet 2000

- Décharge a été donnée aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exécution de leur mandat.
- Les mandats de tous les administrateurs sauf celui de Monsieur Gioacchino Baldini ont été prolongés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2001 statuant sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2000.
- Monsieur Filippo Ferrua a été nommé administrateur de la société. Son mandat expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2001 statuant sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2000.
- Le mandat du commissaire aux comptes a été prolongé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2001 statuant sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2000.
- L'assemblée générale a confirmé les révocations, avec effet immédiat, de Messieurs Antonio Do et M. Gioacchino Baldini, fondés de pouvoir de catégories A et B, et de Monsieur Manfredo Galli, fondé de pouvoir de catégorie A ainsi que les nominations de Messieurs Delio Fabbri et Filippo Ferrua, en tant que fondés de pouvoir de catégories A et B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46592/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.184.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 juillet 2000

Le Conseil a décidé à l'unanimité:

1. de révoquer, avec effet immédiat, le mandat des fondés de pouvoir suivants:

Fondés de pouvoir de catégorie A:

- M. Antonio Do
- M. Gioacchino Baldini
- M. Manfredo Galli

Fondés de pouvoir de catégorie B:

- M. Antonio Do
- Mr Gioacchino Baldini

Décharge a été donnée aux fondés de pouvoir pour tous les actes accomplis dans l'exécution de leur mandat.

2. Et de nommer comme nouveaux fondés de pouvoir dans les catégories A et B les personnes suivantes:

Fondés de pouvoir de catégorie A:

- M. Delio Fabbri
- M. Filippo Ferrua

Fondés de pouvoir de catégorie B:

- M. Delio Fabbri
- M. Filippo Ferrua

avec les mêmes pouvoirs que les fondés de pouvoir des catégories visées actuellement en fonction.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46593/280/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.184.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 juillet 2000

Le Conseil a décidé à l'unanimité:

1. de révoquer, avec effet immédiat, le mandat des fondés de pouvoir suivants:

Fondés de pouvoir de catégorie A:

- M. Antonio Do
- M. Gioacchino Baldini
- M. Manfredo Galli

Fondés de pouvoir de catégorie B:

- M. Antonio Do
- Mr Gioacchino Baldini

Décharge a été donnée aux fondés de pouvoir pour tous les actes accomplis dans l'exécution de leur mandat.

2. Et de nommer comme nouveaux fondés de pouvoir dans les catégories A et B les personnes suivantes:

Fondés de pouvoir de catégorie A:

- M. Delio Fabbri
- M. Filippo Ferrua

Fondés de pouvoir de catégorie B:

- M. Delio Fabbri
- M. Filippo Ferrua

avec les mêmes pouvoirs que les fondés de pouvoir des catégories visées actuellement en fonction.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46594/280/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 44.726.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2000 que:

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;

- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;

- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46721/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

EUROSIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 16.656.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 25 avril 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société EUROSIL HOLDING S.A. L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46588/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

EUROSIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 16.656.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 avril 2000

Il résulte d'une décision prise par la Conseil d'Administration en date du 25 avril 2000 que le siège social de la société EUROSIL HOLDING S.A., précédemment établie à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est transféré à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46589/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

FIDELIMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-3467 Dudelange, 30, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 76.256.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 juillet 2000

En date du 12 juillet 2000, les administrateurs de la Société Anonyme FIDELIMMO ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- La société est valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature exclusive de son administrateur-délégué à savoir Madame Josiane Groche.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2000.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2000, vol. 317, fol. 41, case 1/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(46595/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

FIDELIMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-3467 Dudelange, 30, rue Alexandre Fleming.
R. C. Luxembourg B 76.256.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 4 août 2000

En date du 4 août 2000, les actionnaires de la Société Anonyme FIDELIMMO ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Démission de Madame Sylvaine Vedovelli de sa fonction d'administrateur à partir du 4 août 2000.

- Démission de Madame Manuela Pulcinelli de sa fonction de commissaire au comptes à partir du 4 août 2000.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2000, vol. 317, fol. 41, case 1/4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(46596/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 28.180.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 25 avril 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A. L'adresse de domiciliation est fixée au 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46598/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 28.180.

Extrait des résolutions dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 avril 2000

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2000 que le siège social de la société FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A., précédemment établie à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Sch-nadt, est transféré à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46599/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.421.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 4 août 1999 entre la société SEAFIN S.A. dont siège social 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et PRITRUST, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 24 août 2000.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46719/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEFOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 53.742.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 5 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 193 du 17 avril 1996, modifié par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 214 du 6 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEFOLUX, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(46731/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 24.164.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2000 que:

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;
- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;
- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46722/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 26.898.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2000 que:

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;
- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;
- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46723/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SIFERR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.882.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 2 mai 2000**Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46735/065/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX CAPITAL GROWTH ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 72.473.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 février 2000 que:

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;
- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;
- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46724/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX CAPITAL SELECTION ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 72.474.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 février 2000 que:

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;
- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;
- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, avec effet au 25 avril 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46726/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SIFE-SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.913.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 3 mai 2000

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46736/065/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX CAPITAL SELECTION (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 31.136.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 février 2000 que:

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;
- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;
- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, avec effet au 25 avril 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46725/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX CAPITAL SELECTION (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 31.136.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 juin 2000 que:

- Monsieur William Af Sandeberg, Head of SEB INVESTMENT MANAGEMENT, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB (publ.), demeurant à Stockholm, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Johan Held, démissionnaire. Monsieur Af Sandeberg terminera le mandat de son prédécesseur;
- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46727/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SERILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.642.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 35, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(46732/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SERVITIA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.241.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2000, acté sous le n° 448/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

(46733/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 26.899.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2000 que:

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;
- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;
- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46728/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX (F) MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 43.999.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2000 que:

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;
- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;
- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46729/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SHOPPING CENTER CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Helfenterbrueck, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 11.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 17, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour la S.A. SHOPPING CENTER CONCORDE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46734/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SITMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 14.419.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SITMA INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

P. Mestdagh / F. Mesenburg

Chargé de clientèle Senior / Superviseur Administration

(46738/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SEB LUX SHORT BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 26.549.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2000 que:

- Mme Barbro Lilieholm, Head of Corporate Law, SEB INVESTMENT MANAGEMENT, demeurant à Stockholm, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Erik Sjöberg, démissionnaire. Madame Lilieholm terminera le mandat de son prédécesseur;
- Monsieur William Af Sandeberg a été désigné président du conseil d'administration;
- le siège social de la société est transféré à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46730/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.583.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 24 mars 1998 entre la société SILVERE HOLDING S.A. dont siège social 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et PRITRUST, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 25 août 2000.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46737/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TAVY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 42.758.

Extrait de la convention de domiciliation

En date du 25 avril 2000, a été signée pour 9 ans une convention de domiciliation entre la société ECOGEST S.A. et la société TAVY HOLDING S.A. L'adresse de domiciliation est fixée à 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46753/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TAVY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 42.758.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 avril 2000

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2000 que le siège social de la société TAVY HOLDING S.A., précédemment établie à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, est transféré à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Luxembourg, le 25 avril 2000.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46754/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SITMA MACHINERY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.985.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SITMA MACHINERY INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(46739/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.892.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 mai 2000

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46742/065/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.432.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signature.

(46746/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SPRUMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.666.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 22 août 2000 que le mandat des organes sociaux, étant venu à échéance, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 22 août 2000.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46750/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.549.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.

Signatures

Administrateurs

(46743/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.549.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.

Signatures

Administrateurs

(46744/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TDK RECORDING MEDIA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.
R. C. Luxembourg B 31.373.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Shikanai

Président

(46755/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TDK RECORDING MEDIA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.
R. C. Luxembourg B 31.373.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 16 juin 2000

Il résulte dudit procès-verbal:

- Qu'aucun prélèvement destiné à la réserve légale ne sera effectué puisque le montant de la réserve légale porté au passif du bilan dépasse le minimum légal de 10 %.

- Que Monsieur Sunao Matsuo, demeurant à Mamer, est nommé au poste d'administration de la société en qualité d'Executive Director.

- Que le mandat de KPMG comme réviseur est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires décidant sur les comptes annuels clôturant au 31 mars 2006.

- Que le mandat des membres du Conseil d'Administration est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires décidant sur les comptes annuels clôturant au 31 mars 2006.

Bascharage, le 26 juin 2000.

Pour extrait conforme

M. Shikanai

Président

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46756/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SOCOM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 9.730.

L'an deux mille, le trois août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCOM PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social à Foetz,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.730

constituée originellement sous la dénomination de SOCOM S.A. suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 juillet 1971, publié au Mémorial C, numéro 174 du 26 novembre 1971.

Les statuts ont été modifiés:

- par acte de Maître Hyacinthe Glaesener, prénommé, en date du 7 février 1975, publié au Mémorial C, numéro 62 du 4 avril 1975;

- par acte de Maître Hyacinthe Glaesener, prénommé, en date du 29 décembre 1977, publié au Mémorial C, numéro 44 du 7 mars 1978;

- par acte de Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juillet 1990, publié au Mémorial C, numéro 57 du 9 février 1991;

- par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 122 du 22 mars 1993;

- par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 12 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 178 du 19 avril 1995;

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur François Lingen, industriel, demeurant à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Molitor, expert-comptable, demeurant à L-2266 Luxembourg, 30, rue d'Oradour.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gustave Welter, administrateur de société, demeurant à L-3383 Noertzange, 60, cité Blaubier.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence des actionnaires présents et représentés et procède au contrôle des procurations des actionnaires représentés.

Ensuite Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune, représentant l'intégralité du capital social de LUF 30.000.000,- (trente millions de francs luxembourgeois), sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société d'un montant de quatorze millions de francs luxembourgeois (LUF 14.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) à quarante-quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 44.000.000,-) par incorporation d'une créance de treize millions huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 13.800.000,-) et par apport en numéraire de deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-) par la création et l'émission de trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles.

Suppression de la valeur nominale des anciennes actions.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

Sur ce, l'assemblée, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze millions de francs luxembourgeois (LUF 14.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) à quarante-quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 44.000.000,-), par la création de trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles sans valeur nominale et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Par la même occasion l'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des anciennes actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réaliser cette augmentation de capital au montant total de quatorze millions de francs luxembourgeois (LUF 14.000.000,-) de la manière suivante:

1.- Par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de treize millions huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 13.800.000,-), détenue envers SOCOM PARTICIPATIONS S.A. par la création et l'émission de trois mille quatre cent cinquante (3.450) actions nouvelles sans expression de valeur nominale.

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel éventuel décide d'admettre à la souscription des trois mille quatre cent cinquante (3.450) actions nouvelles la société SOCOM S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

Souscription - Libération

Ensuite SOCOM S.A., société anonyme, avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 139 du 28 mars 1995, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 49.898,

représenté aux fins des présentes par:

Monsieur Jean Molitor, expert comptable, demeurant à Luxembourg, 30, rue d'Oradour,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Foetz en date de ce jour

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à la totalité des actions nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de treize millions huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 13.800.000,-) existant à son profit et à la charge de SOCOM PARTICIPATIONS S.A. prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., 53, avenue J.F. Kennedy L-9053 Ettelbruck conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous pouvons certifier l'existence du capital nominal de la société de LUF 30.000.000,- (trente millions) ainsi que de la dette de LUF 13.800.000,- (treize millions huit cent mille) destinée à augmenter le capital de la société. Par conséquent nous n'avons pas d'objection à formuler quant à l'augmentation de capital de 14.000.000,- LUF (quatorze millions) par l'incorporation au capital de la dette de 13.800.000,- LUF (treize millions huit cent mille) envers SOCOM S.A. et par l'apport en numéraire de 200.000,- LUF pour le porter de 30.000.000,- LUF (trente millions) à 44.000.000,- LUF (quarante-quatre millions) représenté par 33.500 actions sans valeur nominale

Luxembourg, le 2 août 2000.

Signé: Charles Enschedé,

Réviser d'Entreprises.»

2.- Par apport en numéraire d'un montant de deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-) par la création et l'émission de cinquante (50) actions nouvelles sans valeur nominale, à souscrire et libérer intégralement en numéraire.

L'assemblée après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel éventuel, a décidé d'admettre à la souscription SOCOM S.A. prédésigné.

Souscription et libération

Ensuite SOCOM S.A., prédésignée, représentée comme prédit a déclaré souscrire aux cinquante (50) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société SOCOM PARTICIPATIONS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts comme suit:

«**Art 3.** Le capital social est fixé à quarante-quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 44.000.000,-) divisé en trente-trois mille cinq cents (33.500) actions de valeur égale mais sans expression de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 200.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Lingen, J. Molitor, G. Welter, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2000, vol. 867, fol. 17, case 5. – Reçu 140.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 août 2000.

B. Moutrier.

(46747/272/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SOCOM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 9.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 août 2000.

B. Moutrier.

(46748/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SPECK LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.893.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(46749/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

STUDIO DE LA DANSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-208, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 17, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour S.à r.l. STUDIO DE LA DANSE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46751/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

INDUSTRIES REUNIES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

STATUTS

L'an deux mille, le dix-sept août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- FINACAP HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de INDUSTRIES REUNIES DE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,-) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent trente mille euros (330.000,-) représenté par trois mille trois cents (3.300) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2000.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de mai en 2001.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|---|------------|
| 1.- FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent vingt-huit actions | 328 |
| 2.- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, deux actions | 2 |
| Total: trois cent trente actions | <u>330</u> |

Toutes les actions ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que dès maintenant la société dispose de la somme de trente-trois mille euros (33.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à cinquante-cinq mille francs (55.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Norbert Schmitz, directeur, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Norbert Werner, Sous-Directeur, demeurant à Steinfort;
- Monsieur Jean Bintner, Fondé de Pouvoir, demeurant à Bertrange.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable tous les six (6) ans.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, Monte, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2000, vol. 862, fol. 34, case 4. – Reçu 13.312 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2000.

F. Kessler.

(46772/219/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

SUN FLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.962.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 3 mai 2000

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46752/065/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TITUS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.132.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(46758/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

ANTONIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.334.

Acte constitutif publié à la page 5939 du Mémorial C n° 124 du 14 mars 1997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(46790/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ANTONIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 30.500.000 LUF.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 57.334.

Le gérant a décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour A. M. Kooren

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46791/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

TOITURES BERTEMES-KAFFMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 58, op Fankenacker.

R. C. Luxembourg B 68.333.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2000

Les actionnaires de la société constatant que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivent à échéance décident, à l'unanimité, de reconduire lesdits mandats pour une durée de six années.

En conséquence, sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2005:

- Monsieur Georges Bertemes, maître-artisan, demeurant à L-3265 Bettembourg, (administrateur-délégué)
- Madame Brigitte Kaffman, employée privée, demeurant à L-3265 Bettembourg, (administrateur-délégué)
- Madame Marie-Jeanne Kaffman, fonctionnaire, demeurant à L-7480 Tuntange.

Luxembourg, le 2 mai 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2000, vol. 540, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46759/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TOITURE MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.

R. C. Luxembourg B 18.293.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(46760/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TOMAX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Helfenterbrück, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 40.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 17, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour S.à r.l. TOMAX II

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(46761/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TROFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 37.546.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 19 juin 2000

- La démission de Monsieur Phillip van der Wethuizen, administrateur, est acceptée avec effet au 30 juin 2000.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, est nommée administrateur en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2000, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46764/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TOPAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 40.717.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 1^{er} août 2000 que

1. L'assemblée révoque les administrateurs actuellement en fonctions et élit en leur remplacement:

1. Madame Marie Elisabeth Fero, employée privée, demeurant à Reisdorf (L)
2. Monsieur Sébastien Thibal, employé privé, demeurant à Diekirch (L)
3. Madame Stéphanie Colback, employée privée, demeurant à Houdemont (B)

2. Elle révoque Monsieur Claude Dame, employé privé, demeurant à Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et élit en son remplacement:

GEST & CO S.A., avec siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx,

3. Le siège social est déplacé au 51, boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46762/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 57.879.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 9 mai 2000

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de confirmer le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999.

L'Assemblée Générale, pour autant que de besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs, jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg
- M. Pasquasy Philippe, employé privé, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46763/065/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

WERT BAU S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 63.577.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 25. August 2000

Frau Susanne Eisler wird von ihrem Amt als Verwaltungsrat mit sofortiger Wirkung abberufen. Ihr wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Stephan Trautmann, Immobilienmakler, D-Ingelheim, bestellt.

Das Verwaltungsratsmitglied Robert Langmantel wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden bestellt.

Die Mandate des Verwaltungsrats haben Gültigkeit bis zur Generalversammlung des Jahres 2003.

Luxemburg, den 25. August 2000

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 41, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46770/756/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

VANTAGE INVESTISSEMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

Auszug aus der Ordentlichen Generalversammlung gehalten am 7. Juni 2000 von 11.00 bis 12.00 Uhr

Die Gesellschafter fassen durch ihren Bevollmächtigten hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluss:
Diese Generalversammlung wird auf den 30. November 2000 vertagt, damit die Jahresabschlüsse für das Geschäftsjahr 1999, die noch nicht vorliegen, geprüft werden können.

Für die Richtigkeit des Auszugs

M. G. Braun

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46765/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

VEMID FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.729.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

VEMID FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

(46766/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

VLIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.279.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 23, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

VLIMMO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(46767/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

AGF ESPAÑA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Franklin D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 41.865.

Par décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 10 mai 2000:

- l'euro a été adopté comme monnaie d'expression du capital social avec effet rétroactif au 31 décembre 1999;
- le capital souscrit de 26.879.405.000,- ESP a été converti en 161.548.478,- EUR;
- la valeur nominale des 7.679.830 actions existantes a été supprimée;
- la caducité des alinéas 3 à 9 de l'article 3 des statuts a été constatée, de sorte que ce dernier a maintenant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 161.548.478,- EUR représenté par 7.679.830 actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi».

Luxembourg, le 29 juin 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour AGF ESPAÑA (LUXEMBOURG) S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46778/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

V.P. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.159.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 août 2000 que:

Suite à une lettre de démission adressée à la société, MEDIATOR HOLDINGS INC. a démissionné en tant qu'administrateur de la société.

Les administrateurs ont décidé de coopter en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Olivier Dorier, employé privé, demeurant à L-8315 Olm, 8, rue du Commerce, qui achèvera le mandat de son prédécesseur s'achevant immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2001.

La ratification de la nomination de M. Dorier sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Luxembourg, le 28 août 2000.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46769/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2000.

SERNA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Hamid Yahiaoui, administrateur, demeurant à F-13014 Marseilles, 8, allée Hautes Rives;
2. - Monsieur Mohamed Koufi, comptable, demeurant à F-13015 Marseilles, 14, rue du Laos, ici représenté par Monsieur Hamid Yahiaoui, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé ci-annexée;
3. - Madame Hada Amroune, administrateur, demeurant à F-13130 Berre l'Etang, avenue Paul Langevin, La Marielli Bat. B 2,

ici représentée par Monsieur Hamid Yahiaoui, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé ci-annexée. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

Art 1^{er}. Il existe entre les associés et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de SERNA INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet principalement l'importation et l'exportation de véhicules et accessoirement tout autre produit.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et toute ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non associés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur ou de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le deuxième lundi du mois de novembre à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer le premier président du conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

2. La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de novembre à 11.00 heures en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1. - Monsieur Hamid Yahiaoui, préqualifié, quarante-cinq actions | 45 |
| 2. - Monsieur Mohamed Koufi, préqualifié, dix actions | 10 |
| 3. - Madame Hada Amroune, préqualifiée, quarante-cinq actions | 45 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ cinquante-cinq mille francs (55.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Hamid Yahiaoui, administrateur, demeurant à F-13014 Marseille, 8, allée Hautes Rives;

- b) Monsieur Mohamed Koufi, comptable, demeurant à F-13015 Marseilles, 14, rue du Laos;
 c) Madame Hada Amroune, administrateur, demeurant à F-13130 Berre l'Etang, avenue Paul Langevin, La Marielli Bat.
 B 2.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaire est fixé à un (1).
 Est nommée commissaire aux comptes: FIDUCIAIRE CGS, avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2001.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixé à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé de nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration de la société:

Monsieur Hamid Yahiaoui, ici présent et

Monsieur Mohamed Koufi et Madame Hada Amroune, ici représentés par Monsieur Hamid Yahiaoui, aux termes des deux prédites procurations annexées,

se sont réunis en conseil et ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Hamid Yahiaoui, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Yahiaoui, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 2000, vol. 862, fol. 35, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2000.

F. Kessler.

(46775/219/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

INPUT FOTO DESIGN, Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 7A, Grand-Rue.

—
 STATUTS

L'an deux mille, le neuf août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Florian Lindemann, photographe, demeurant à D-53424 Remagen, Steinkaul 5,
2. Monsieur Waldemar Streck, photographe, demeurant à D-54329 Konz, Albert-Schweizer-Strasse, 58.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INPUT FOTO DESIGN.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier photographique, l'organisation de manifestations culturelles, ainsi que toutes activités dans le domaine du marketing et le commerce alimentaire.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à ses objets ci-avant désignés ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'administrateur-directeur et d'un autre administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à dix (10.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2000.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2001.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Montant souscrit en EUR |
|---|---------------------|----------------------------|
| 1) Monsieur F. Lindemann prénommé | 1.550 | 15.500,- |
| 2) Monsieur W. Streck prénommé | 1.550 | 15.500,- |
| Total: | 3.100 | 31.000,- |

Les actions ont été entièrement souscrites et sont libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille (55.000,-) Francs Luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital souscrit est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) Francs Luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2005:

- a) Madame Bettina Zensen, photographe, demeurant à D-56135 Bad Ems, Bleichstrasse,
- b) Monsieur Florian Lindemann, photographe, demeurant à D-53424 Remagen, Steinkaul 5,
- Monsieur Waldemar Streck, photographe, demeurant à D-54329 Konz, Albert-Schweizer-Strasse, 58.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Waldemar Streck, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Bettina Zensen, prénommée, administrateur-directeur de la société.

Conformément à l'article 8 des statuts la société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'administrateur-directeur Madame Bettina Zensen et d'un autre administrateur.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2005:

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. avec siège social à 2, Parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-6730 Grevenmacher, 7A, Grand-Rue.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état de demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Lindemann, W. Streck, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 2000, vol. 509, fol. 61, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 août 2000.

J. Gloden.

(46773/213/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

**AGSOFT, Société Anonyme,
(anc. ORDA-B LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.454.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 17 août 2000 a décidé:

- de nommer Monsieur Albert Grethen, demeurant à Dudelange, Luxembourg en tant qu'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Daniël Kabergs;

- de nommer Monsieur Horst Magnus Sontentag, demeurant à Nittel, Allemagne en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Godefroid Verdickt.

Pour mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46779/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ALEGAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 51.944.

Les bilans aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(46781/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 34.726.

L'an deux mille, le quatre août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.726, constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL BANKERS INCORPORATED S.A., en abrégé IBI S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 septembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 424 du 19 novembre 1990. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 172 du 23 mars 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel E. Raffoul, administrateur délégué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Monique J. E. Lodewijckx, secrétaire de direction, demeurant à Bruxelles.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Françoise De Poorter, auditeur interne, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'adresse du siège social de la société.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quarante-deux mille (42.000,-) actions représentatives de l'intégralité du capital social de quatre cent vingt millions de francs luxembourgeois (420.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1736 Senningerberg, Aérogolf Center, 1A, Heienhaff.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour la mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Senningerberg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. E. Raffoul, M. J. E. Lodewijckx, F. De Poorter, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 6CS, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

P. Frieders.

(46799/212/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 34.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

P. Frieders.

(46800/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

BEAUCHAMPS WALTON, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 35.818.

Changement du siège social

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration, que le siège social est transféré au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et que l'adresse postale est fixé à B.P. 2303, L-1023 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 1999.

Pour dépôt aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2000.

J. Turpel

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46804/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ALIMAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.041.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 812 du 6 novembre 1998.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(46782/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ALIMAV INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.041.

—

L'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2000 a décidé de transférer le siège social de la société au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

G. Becquer

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46783/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

AM CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 57.141.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 540, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signature

Mandataire

(46784/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ANDE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.281.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(46788/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ANDE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 60.281.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 août 2000 que:

- Le capital social a été converti en euros et augmenté à EUR 1.525.000,- par incorporation d'un montant de 509,83 euros provenant des bénéfices reportés de telle sorte que le capital social est désormais fixé à EUR 1.525.000,- euros représenté par 100.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46789/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

AM HAEFFCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 49, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 25.487.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(46785/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

AM HAEFFCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 49, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 25.487.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(46786/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

AM HAEFFCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 49, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 25.487.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(46787/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

MAYBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.848.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 44, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

Le conseil d'administration.

(46907/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

MAYBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.848.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2000 à 15.00 heures

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46908/019/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ARATOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 45, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(46792/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ARATOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.137.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue
le 19 juillet 1999 à 9.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale Statutaire accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Yvan Juchem de son poste d'Administrateur.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme Administrateur:

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Société, demeurant à Luxembourg.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes jusqu'en l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46793/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ARDEFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8025 Strassen, 13, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 54.971.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(46794/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

CONTINENTAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 18.197.

Par décision d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 juin 2000, CLASSIC DIRECTORS LTD. et COAST DIRECTORS LTD., sociétés ayant toutes deux leur siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, ont été élues nouveaux administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002 en remplacement du Dr. Urs Peter Kälin et de M. Michel Arni, démissionnaires depuis le 10 mai 2000, auxquels décharge a été accordée.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

Pour CONTINENTAL HOLDINGS S.A.

KPMG, FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46845/528/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ARENDDT-RASS-KRAN-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7701 Colmar-Berg, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 56.928.

Le bilan au 17 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(46795/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ARTISAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange.
R. C. Luxembourg B 22.741.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 34, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(46796/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

ATLANTIS SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.240.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

Signature.

(46797/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

BERYSS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

L'an deux mille, le sept août.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme BERYSS HOLDING S.A. ayant son siège au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Denis Colin demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Jonathan Beggiano.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Marc Assa.

Le bureau constate:

1. - Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. - Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de la situation du siège social.

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier la situation du siège social de la prédite société en le fixant désormais 56, boulevard Napoléon 1er, L-2210 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 541, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46810/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

AUDREY ING. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.025.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2000, vol. 541, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(46798/643/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

BENILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 8, Boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.149.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 1998

M. Paul Michael Everitt, directeur, demeurant à Barfield House, St. Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, a été appelé à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de M. Clifford Arlotte, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Certifié sincère et conforme

BENILUX, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46806/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

BENILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 8, Boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.149.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2000

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Laurence Mcnairn, Director, résidant à Barfield House, St. Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

- John M Marren, Director, résidant à Barfield House, St. Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands;

- M. Paul Michael Everitt, Director, résidant à Barfield House, St. Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands.

Luxembourg, le 23 août 2000.

Certifié sincère et conforme

BENILUX, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2000, vol. 541, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46807/694/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

BUSINESS RECOVERY CENTER, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.585.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 février 1991.

Par décision du 18 juillet 2000, le conseil d'administration a confirmé la nomination de Monsieur Yves Reding, licencié en informatique, demeurant à B-6717 Thiaumont, 89, La Chavée en qualité de directeur, chargé de la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46818/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

BLUE MARINE LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.356.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

Pour *HOOGEWERF & CIE.*

Agent domiciliataire

Signature

(46812/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.

BLUE MARINE LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.356.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 23 août 2000 que:

1 - L'Assemblée générale prend acte de la fin du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Francis Hoogewerf, administrateur de société demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Emmanuel Famerie, administrateur de sociétés demeurant à Thiaumont (Belgique);
- AVONDALE NOMINEES LIMITED, société ayant son siège à St. Peter Port, Guernsey.

Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat.

L'Assemblée prend acte de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur John Usher (Expert-Comptable demeurant à Genève en Suisse). Décharge lui est également donnée pour l'exercice de son mandat.

2 - L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs à pourvoir:

- Madame Federica Bacci, employée privée avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Massimo Longoni, employé privé avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur George Chamagne, employé privé avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Patrick Ehrarhdt, employé privé avec adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE S.A., société anonyme ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

3 - L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour *HOOGEWERF & CIE.*

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46813/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2000.
